

Le 30 juin 2010

Monsieur Christian de LAVERNEE
Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or
53 rue de la Préfecture
21041 DIJON

LETTRE OUVERTE COSIGNEE PAR
70 ASSOCIATIONS

Monsieur le Préfet,

Vous avez pris deux arrêtés préfectoraux le 4 mars 2010 ordonnant la capture de blaireaux à des fins de dépistage de la tuberculose bovine sur l'ensemble du département et ordonnant la régulation des populations de blaireaux dans certaines zones du département. De fait, vous autorisez et encouragez les chasseurs, piégeurs, déterreurs et lieutenants de louveterie à détruire massivement les blaireaux, par piégeage, déterrage, tirs de jour et de nuit (avec éblouissement au phare), du 4 mars 2010 à la prochaine ouverture générale de la chasse en septembre. A ce jour, plus de 2050 blaireaux auraient ainsi été exterminés.

En cette année 2010, déclarée « année internationale de la biodiversité », nous tenons à vous faire savoir combien nous sommes consternés et choqués par une telle initiative.

Certes, le problème de la tuberculose bovine doit être résolu. Cependant, en France, cette maladie n'est qu'anecdotique chez le blaireau. La revue « Nature » a publié une très importante étude¹ qui démontre que non seulement la destruction de blaireaux n'enraye en rien l'épizootie, mais qu'au contraire, elle augmenterait l'incidence de la tuberculose bovine sur le cheptel bovin ! Le Conseil de l'Europe, pour sa part², a indiqué qu'« On peut douter que l'élimination des blaireaux ait une utilité, et l'on ne devrait certainement pas y recourir » et qu'« On ne doit jamais procéder à l'élimination générale des blaireaux. ». C'est pourtant ce qui se passe dans votre département suite à vos deux arrêtés.

De plus, cette destruction massive de blaireaux aura de graves conséquences pour l'avenir de cette espèce dans votre département. Cette espèce a une dynamique de population faible. Et effet, et sous réserve qu'il n'y ait pas de mortalité due à la chasse ou au trafic routier, le blaireau ne peut voir sa population croître que de seulement 10 % en dix ans³. Suite aux très nombreuses destructions, et au zèle des chasseurs et des piégeurs, la Côte d'Or va avoir une densité de blaireaux particulièrement faible et il sera extrêmement difficile de rétablir une densité de population normale et viable de cette espèce. Si on considère que la majeure partie de la destruction des blaireaux s'est déroulée au printemps, soit lors de la période de reproduction, ce sont probablement des centaines de blaireautins qui sont également morts de faim au terrier.

Précisons aussi que le blaireau, inscrit à l'annexe III de la Convention de Berne, est une espèce protégée dans la plupart des autres pays d'Europe. Au lieu de confier cette mission aux services vétérinaires en lien avec les scientifiques et les associations de protection de la nature dans le but de lutter pacifiquement et efficacement contre la tuberculose bovine, ce sont les chasseurs (dont les motivations sont certainement toutes autres...) qui se voient autoriser à tuer, sans limite, les blaireaux !

D'après nos renseignements, si des mesures qui semblent disproportionnées ont été prises à l'encontre du blaireau, il n'en est pas de même vis-à-vis d'autres usages qui pourtant sont de très forts vecteurs de la tuberculose bovine :

- Dans votre département, la chasse du chevreuil à l'approche a débuté dès le 1er juin. Comme chaque année, et comme partout en France, des animaux abattus sont dépecés sur place par les chasseurs, et les entrailles laissées dans la nature. Vous n'êtes pas sans savoir que ces animaux peuvent également être porteurs de la bactérie et que les entrailles sont des foyers importants d'infestation.
- Certains de nos adhérents ont noté que des vaches ou taureaux « vagabondent » assez régulièrement de troupeaux en troupeaux, et que les bovins sont très rarement rentrés à l'étable pour la nuit. Toutes mesures qui, pourtant, seraient un minimum pour lutter contre une épizootie.

Aussi, nos 70 associations vous demandent instamment, Monsieur le Préfet, de bien vouloir mettre fin à la plus grande destruction de blaireaux qui ait été entreprise en France. La lutte contre la tuberculose bovine n'en sera pas affectée si les vraies mesures prophylactiques sont réellement mises en place. Vous aurez, alors, notre soutien le plus total.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

1 - Christl A. Donnelly et al., 2003. Impact of localized badger culling on tuberculosis incidence in British cattle. Nature 426 : 834-837

2 - Huw I. Griffiths & David H. Thomas, 1998. La conservation et la gestion du blaireau d'Europe (Meles meles). Sauvegarde de la nature n°90, Conseil de l'Europe : 84p.

3 - Emmanuel Do Linh San, scientifique et spécialiste du blaireau

LES 70 ASSOCIATIONS COSIGNATAIRES :

A Pas de Loup, Adeo Animalis, APIE, ASPAS, Association I.D.A.E., Association MELES, Association SEVE, Association Végétarienne de France, Autun Morvan Ecologie, AVES France, Borta, Centre Athenas, CHENE, CLAM, Code Animal, Combactive, Comité Ecologique Ariégeois, Connaissance & Protection de la Nature du Brabant, Convention Vie et Nature, CORA Faune Sauvage, CORA-Rhône, CPEPESC, Dignité Animale, Doubs Nature Environnement, Droits Des Animaux, FERUS, Fondation 30 Millions d'Amis, Fondation Assistance aux Animaux, Fondation LFDA, Fourrure Torture, France Nature Environnement Hautes-Pyrénées, Franche-Comté Nature Environnement, Groupe Mammalogique Normand, JardinRefuge, Jura Nature Environnement, L214, LausAnimaliste, Le Pic Vert, L'empreinte, Les Naturalistes Rhodaniens, Loiret Nature Environnement, LPO Drôme, Maison de l'Espoir, Mayenne Nature Environnement, Mille-Traces, Natagora, Naturalistes Chapellois, Nature et Humanisme, Notre Dame de Toute Pitié, Oiseaux-Nature, One Voice, OUSIA, Perche Nature, Philippe Hervieu au nom du groupe Europe écologie au conseil régional de Bourgogne, Rassemblement Anti Chasse, Refuge de l'Arche de Noé, Respect et Défense des Animaux, Sauvegarde de la Faune Sauvage, SECAS, Secourisme Animalier, Serre Vivante, SFEPM, SHNPM, SNDA, Société Nationale de Protection de la Nature, SOS Rivières Et Environnement, SPA Marseille Provence, Territoire de Belfort Nature Environnement, Ultimathera 21, VegAsso.